

DÉLIBÉRATION n° CA-03-05-2024-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 3 mai 2024

Contrat d'établissement 2022-2027

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CACP 20240404_01 en date du 4 avril 2024 portant avis favorable à l'unanimité au contrat établissement 2022-2027 ;
- Vu le relevé de conclusions du Comité social d'administration exceptionnel en date du 3 mai 2024 portant avis favorable à l'unanimité au contrat d'établissement 2022-2027 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le volet spécifique de l'université de Poitiers prévu dans le contrat pluriannuel de site de l'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine 2022-2027 est approuvé, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 3 mai 2024
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 17/05/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Conseil Académique Plénier du 4 avril 2024

Délibération n° CACP 20240404_01 – Contrat Etablissement 2022-2027

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Délibération n° CACP 20240404_01 – Contrat Etablissement 2022-2027

Pour avis du CAC Plénier avant délibération du CA du 3 mai 2024

Présentation du Contrat d'Établissement 2022-2027

Décompte des voix : 55

Décompte des votants : 55

Avis favorable avant délibération du CA

Pour : Unanimité

Contre : -

Blanc : -

Fait à Poitiers, le 04/04/2024

La Présidente du Conseil Académique Plénier,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 06/05/2024

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Relevé de conclusions du Comité Social d'Administration exceptionnel
du vendredi 3 mai 2024**

1. Contrat d'établissement 2022-2027 (pour avis)

Vote à main levée – 5 votants

Pour : 3 (CGT-Ferc-Sup, Sgen-CFDT)

Contre : 0

Abstention : 2 (FSU)

L'avis sera transmis au Conseil d'Administration.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE DE L'ALLIANCE UNIVERSITAIRE ALIÉNOR D'AQUITAINE 2022-2027

VOLET SPÉCIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Volet spécifique de l'université de Poitiers pour les années 2022-2027

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
représenté par
Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

- L'université de Poitiers
représentée par
Madame Virginie Laval, présidente

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale	4
II. Axes stratégiques et objectifs	6
Axe 1 : Équilibrer les dynamiques « formation » et « recherche »	6
Axe 2 : Développer l'interdisciplinarité scientifique	9
Axe 3 : Affirmer un établissement responsable	12
III. Mise en œuvre du contrat.....	16
Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons	17

I. Présentation générale

L'établissement, son identité et son environnement

L'université de Poitiers s'inscrit dans une trajectoire d'université durable et responsable. Elle dispose d'atouts majeurs dans cette perspective qui lui permettent de remplir un certain nombre de conditions pour revendiquer ce statut.

Le premier est la dévolution de son patrimoine, dont elle s'est saisie pour favoriser un ensemble d'actions patrimoniales qui la place aux premiers rangs des universités françaises en termes de durabilité environnementale. Le second est le modèle d'université dans la cité pour lequel elle est reconnue par ses partenaires internationaux du groupe de Coimbra. Ce modèle affirme la vision selon laquelle les cités et les universités ont un intérêt réciproque dans le développement de l'éducation en particulier et de la connaissance en général. Dans ce prolongement, l'université de Poitiers coordonne l'alliance européenne EC2U (European Campus of City-Universities). Cette alliance défend l'importance de la pensée critique et des préoccupations sociétales pour la vie des citoyens, où la responsabilité sociétale est au cœur du consortium.

L'université de Poitiers s'inscrit dans les grandes orientations européennes en matière de durabilité pour adapter sa stratégie aux exigences internationales. Par exemple, en 2020, la Commission européenne a intégré la transition verte et la durabilité dans l'éducation, notamment dans l'enseignement supérieur. À plus grande échelle, l'Europe fait de la responsabilité sociale et environnementale l'une de ses priorités. Cela s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée depuis plusieurs années à l'université de Poitiers, qui a été en 2016 l'une des deux premières universités françaises à obtenir le label national DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociale) lequel s'organise autour de 5 axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, ancrage territorial. Par ailleurs, le programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe, 2021-2027) vise à structurer l'Espace européen de la recherche autour de grandes *Missions interdisciplinaires*, tout en développant la Science ouverte, la Charte européenne du chercheur et la Stratégie des ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R). Ces politiques européennes sont désormais intégrées à la stratégie de l'université de Poitiers.

La transformation de l'université de Poitiers en université durable est un objectif à 10 ans où la durabilité est considérée aussi bien d'un point de vue humain, environnemental ou sociétal et en prise directe avec les besoins de la société et de ses territoires. Ses missions de formation et de recherche sont en constante évolution et doivent répondre de manière dynamique aux besoins de la société. Cette dynamique demande de trouver une soutenabilité et un équilibre entre les grandes missions de l'université, notamment la formation et la recherche. En cohérence avec son expertise scientifique propre et avec l'alliance EC2U qui porte à l'échelle européenne ces mêmes enjeux, l'université de Poitiers s'appuie sur trois objectifs de développement durable (ODD) au sens de l'Organisation des Nations Unies. Ces trois ODD sont multisectoriels, interdisciplinaires et inclusifs. Il s'agit de *Santé et bien-être (#3)*, *Education de qualité (#4)*, *Villes et communautés durables (#11)*. Acteur complet du *carré de la connaissance*, l'université de Poitiers vise à construire un modèle d'interdisciplinarité et un continuum formation/recherche/innovation/service à la société en lien avec ses partenaires académiques (dont le Cnrs, l'Inserm, l'Isae-Ensma et le CHU) et socioéconomiques.

Plus que jamais, les objectifs de l'université sont de faire de chaque étudiant un citoyen actif et responsable ainsi qu'un ambassadeur de la durabilité, et de démontrer qu'un autre mode de vie est possible sur le campus. En plus de sa stratégie d'éco-campus et de son schéma directeur de développement durable, l'université de Poitiers a mis en place de nombreuses chartes et schémas directeurs qui contribuent à la responsabilité sociétale et démontrent son engagement constant envers ses valeurs :

- charte pour l'égalité femmes-hommes ;
- charte pour l'éthique et la déontologie (qui inclut désormais la charte du droit à la déconnexion) ;
- charte européenne du chercheur (avec label associé HRS4R obtenu en 2020) ;
- schéma directeur de la qualité de vie au travail ; schéma directeur du handicap ;
- accord sur l'inclusion et l'intégration des personnes handicapées (en partenariat avec l'Isae-Ensma) ;
- charte pour le travail à distance.

Nombre de ces activités sont également incluses dans la nouvelle Charte ERASMUS+ 2021-2027.

L'université de Poitiers traduit sa stratégie d'université durable et responsable selon trois axes : équilibrer les dynamiques formation et recherche ; répondre de manière résolument interdisciplinaire aux enjeux

sociétaux mondiaux ; s'affirmer en tant qu'établissement responsable.

Le premier axe stratégique de l'université de Poitiers est de tendre vers un réel équilibre dynamique entre ses activités de formation et de recherche. Il s'agit d'inscrire durablement l'établissement comme une université de plein exercice afin d'être en capacité de répondre aux enjeux des universités de demain. Cet équilibre doit concilier les évolutions d'une offre de formation – qui répond à la massification de l'enseignement supérieur et à l'adaptation des besoins des territoires – et d'une recherche de qualité – qui adresse des questions fondamentales et apporte des solutions concrètes aux questions sociétales actuelles.

Aussi, l'adossement de l'offre de formation aux laboratoires de recherche est une nécessité pour lier solidement recherche et formation mais aussi être en capacité d'adapter les formations aux évolutions de la société. Les masters seront le socle de la prochaine offre de formation. Ils constitueront des éléments d'attractivité d'entrée à l'université, d'insertion professionnelle et de poursuite vers la recherche fondamentale. Au sein de l'université, le continuum entre les différents cycles de formation sera assuré à travers les initiatives des composantes de formation, en cohérence avec les recherches conduites dans les laboratoires de l'établissement. Cet objectif suppose d'asseoir la visibilité de la recherche, d'accentuer sa valorisation, mais aussi de favoriser les projets transversaux, et la formation à et par la recherche.

Cet équilibre implique une amélioration des capacités à piloter efficacement l'établissement en connaissant plus finement ses coûts mais aussi les ressources qu'il peut développer. Les affectations de moyens, qu'ils soient humains ou financiers et qui sont nécessairement limités, devront tenir compte de l'équilibre ou du rééquilibrage entre ses différentes activités. Quelle que soit l'activité, les ressources générées sont à augmenter aussi bien pour la formation en développant les actions de formation continue et l'apprentissage que pour la recherche en diversifiant les collaborations scientifiques afin d'obtenir des financements compétitifs nationaux et européens et en accroissant les partenariats avec les entreprises.

Le deuxième axe stratégique est de développer l'interdisciplinarité pour répondre aux enjeux contemporains de la recherche et de la formation. En effet, la capacité des universités à répondre aux questions posées par les enjeux de société est aujourd'hui fondamentale, aussi bien pour leur propre développement que pour apporter des solutions concrètes et pérennes aux besoins des citoyens et de leurs territoires. Quel que soit le domaine, il s'agit aussi bien de former les citoyens de demain, de développer leur esprit critique que de proposer des innovations techniques et sociales qui améliorent leur cadre de vie et dynamisent l'économie.

L'interdisciplinarité, qui s'appuie sur des disciplines fortes et structurées, est un puissant levier pour favoriser la formation et la recherche. Cette interdisciplinarité sera recherchée par des partenariats formation/recherche/innovation renforcés, avec les partenaires académiques (dont le Cnrs, l'Inserm, l'Isae-Ensma et le CHU) et socioéconomiques. Ces partenariats constitueront des leviers opérationnels du carré de la connaissance dans son ensemble (éducation, recherche, innovation, service à la société). Il s'agit de favoriser l'émergence, l'accompagnement et la structuration d'actions innovantes et à fort potentiel, autour des grands axes de formation et de recherche de l'université, lesquels répondent aux enjeux sociétaux mondiaux, puis d'en assurer la valorisation et le rayonnement international.

Pour répondre à ces exigences, les trois enjeux de société sur lesquels se positionne l'université de Poitiers sont : *Santé et bien-être, Education de qualité, Villes et communautés durables*, en cohérence avec l'expertise scientifique propre de l'université de Poitiers et avec l'alliance EC2U positionnée à l'échelle européenne sur ces mêmes enjeux. Ces 3 ODD proposent une voie pour répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, d'ici à 2030.

Pour cela, l'université de Poitiers accompagnera des projets interdisciplinaires de grande ampleur, déploiera et soutiendra durablement une culture interdisciplinaire dans les laboratoires de recherche et les formations, et de facto renforcera le lien formation-recherche. Elle contribuera à la mise en place de projets de recherche ambitieux d'envergure internationale. Il s'agit de manière transverse d'accélérer la médiation scientifique et la diffusion des savoirs issus des recherches autour de la santé et du bien-être, de l'éducation et des communautés durables. Il s'agit aussi de valoriser le transfert économique des connaissances, soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat, et de favoriser la transmission vers la société (démarche sciences et société). Enfin, un soutien sera apporté pour le développement de l'attractivité et du rayonnement international des formations et des travaux de recherche, en s'appuyant notamment mais pas seulement sur l'Alliance EC2U.

Le troisième axe stratégique consiste à affirmer l'université de Poitiers en tant qu'établissement public responsable, pleinement inscrit dans la RSU. L'université est un acteur responsable sur son territoire,

envers l'ensemble de ses parties prenantes : personnels, usagers, partenaires, citoyens. Les universités présentent la caractéristique d'être un lieu qui accueille une grande diversité d'activités : travail, formation, recherche, accompagnement social, santé, culture, sport, engagement citoyen. La responsabilité de l'université de Poitiers est grande pour créer un environnement propice et respectueux des personnes dans des campus innovants, inclusifs et écoresponsables.

L'université de Poitiers devra continuer de s'inscrire dans un modèle vertueux où elle privilégie l'économie des ressources pour le bien de la communauté. Elle a déjà mobilisé de manière volontariste la dévolution de son patrimoine au service de la durabilité environnementale. Elle a développé un modèle d'éco-campus qui a vocation à s'intensifier. Elle s'est également engagée dans une démarche de responsabilité sociale en faveur de ses personnels et de ses usagers.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : Équilibrer les dynamiques « formation » et « recherche »

Objectif 1 : Répondre aux besoins de formation du territoire

L'université de Poitiers répond aux besoins de compétences et connaissances des futurs étudiants, des étudiants et des employeurs, par une offre de formation de qualité aussi bien de premier que de second cycle, en cohérence avec son potentiel humain et son activité de recherche. Elle fait régulièrement évoluer ses formations et ses actions dans un objectif d'orientation et d'insertion des étudiants, de réponse aux besoins et à la dynamique du territoire.

L'université de Poitiers favorise l'accès à l'enseignement supérieur en accueillant les bacheliers de Nouvelle-Aquitaine, et particulièrement ceux du nord de la Région (départements de la Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime). L'université de Poitiers mène de nombreuses actions au sein des établissements du secondaire pour faire découvrir certains secteurs, éclairer l'orientation et lutter contre certains biais. Ces actions sont co-construites à travers des dispositifs nationaux et locaux.

L'université de Poitiers veille à ses relations avec le monde socio-économique, par exemple sur ses sites de Niort et d'Angoulême avec des formations orientées sur les métiers de la banque/assurance sur le premier et de l'image sur le second. Ce lien se consolide notamment par le développement de formations en alternance, de modules de sensibilisation métiers ou encore de formations continues courtes et sur mesure adaptées aux besoins d'acteurs socio-économiques (comme la formation Filières spiritueuses pour le Crédit Agricole Charente Périgord). Il constitue le socle sur lequel l'université s'appuie pour répondre aux enjeux de qualifications et de compétences sur les métiers en tensions et les métiers d'avenir.

Action 1.1.1 : développer le lien -3/+3 en cohérence avec le Rectorat et le CROUS pour lever les freins de certains lycéens vis-à-vis de l'enseignement supérieur

Action 1.1.2 : s'appuyer sur cette démarche de prospective sur les métiers, compétences et qualifications de demain pour mieux mobiliser les forces de l'établissement sur les différents volets du programme de France 2030 dont notamment l'appel à projets « CMA »

Indicateur 1 : Primo-accédants à l'enseignement-supérieur

- Pourcentage de néo-bacheliers de l'académie accédant à l'enseignement supérieur dans l'établissement
- Pourcentage de lycéens des trois départements nord-aquitains bénéficiaires des dispositifs -3+3 dont ceux d'immersion des lycéens dans les enseignements

La mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la réussite étudiante passe par une implication des acteurs de la pédagogie dans la construction du cadrage pédagogique. Ce dernier est discuté dans le cadre de groupe de travail composés d'acteurs variés, travaillé avec les assesseurs à la pédagogie des composantes avant d'être soumis aux instances. Le contrôle des éléments de cadrage et de leurs effets intervient dans le cadre de dialogue de gestion avec chaque composante. Dans ces dialogues, des indicateurs tels que le nombre d'inscrits, les taux de réussite, le coût de la formation, l'insertion professionnelle des diplômés, sont utilisés mais aussi des indicateurs qualitatifs tels que l'existence ou non de passerelles ou l'avancement dans le développement de l'approche par compétences.

Ces orientations sont portées dans le cadre d'une contrainte de soutenabilité abordée sous l'angle de la capacité humaine de l'établissement à assumer son activité de formation. Chaque composante de

l'établissement se voit attribuer une enveloppe limitative d'heures, calculée sur son potentiel humain (nombre d'heures de service disponibles plus un volant de vacances et d'heures complémentaires) et des contraintes de formation (programme national, alternance, formation continue par exemple). En outre, l'établissement limite le nombre maximal d'heures complémentaires de chaque enseignant et enseignant-chercheur, là encore pour s'assurer de la soutenabilité humaine de l'offre de formation mais aussi afin de préserver le potentiel de recherche de l'établissement.

Action 1.2.3 : responsabiliser les composantes de formation dans l'arbitrage de leur offre de formation selon leurs propres orientations pédagogiques dans la limite d'enveloppes d'heures (calculée en HETD)

Indicateur 2 : limitation globale du nombre d'HETD dispensées au sein de l'établissement de 2022 à 2027 : limite max. à 400 000

Jalon 1 : Mise en place d'indicateurs de pilotage offre formation et potentiel humain partagés avec les composantes de formation (2025)

Objectif 2 : Intensifier l'activité des unités de recherche

L'université de Poitiers soutient une recherche de qualité, à visibilité internationale en stimulant des démarches de collaboration tout en améliorant la gestion des moyens de la recherche. En cohérence avec ses ONR partenaires CNRS et Inserm, par le biais desquels sont guidés le recrutement de chercheurs et le déploiement de Chaires de Professeur Junior, il s'agit de consolider les grands domaines scientifiques dans lesquels son activité est reconnue, affirmer son positionnement au niveau européen, et soutenir les domaines de recherche qui constituent les grands enjeux de demain (éducation, numérique et santé notamment). A cet effet, l'université de Poitiers a pour objectif la mise en place de structures scientifiques mutualisées d'appui à la recherche et le regroupement de ses laboratoires en champs thématiques cohérents pour une plus forte reconnaissance de la production scientifique, l'émergence d'approches interdisciplinaires et des réponses collectives aux appels à projets structurants de la Région, de l'ANR et de l'Europe afin d'inscrire durablement l'établissement dans la construction de l'espace européen de la recherche, de favoriser le rayonnement et la diffusion de ses résultats et enfin d'encourager l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.

Pour répondre à ces enjeux, l'université de Poitiers soutient les actions de recherche interdisciplinaires d'excellence scientifique et accompagne les futurs talents en lien avec le projet UP-SQUARED. Elle renforce les services d'accompagnement de la recherche afin d'apporter un suivi personnalisé de haut niveau aux chercheurs en vue de favoriser les réponses aux AAP structurants ainsi que la valorisation et le transfert des résultats : recherche partenariale, innovation, entrepreneuriat.

Action 1.2.1 : développer la politique d'appels à projets internes et renforcer l'accompagnement à la réponse aux AAP les plus compétitifs (ANR, Horizon Europe) en s'appuyant notamment sur les réseaux internationaux de l'université de Poitiers que sont le Coimbra Group et l'Alliance EC2U

Action 1.2.2 : mettre en place, en commun avec le CNRS et l'Inserm, une Unité d'Appui et de Recherche dans le domaine de la biologie-santé

Action 1.2.3 : constituer des Instituts Fédératifs de Recherche (IFR) rassemblant les unités de recherche et de service d'un champ thématique cohérent (Santé, Environnement et énergie durable, Humanités et Sociétés, Sciences juridiques, Sciences de l'Ingénieur et de l'Information dont la physique et les mathématiques), en phase avec les périmètres des Ecoles Doctorales. Ces IFR auront pour objet de coordonner les politiques des unités pour déployer des recherches de haut niveau, interdisciplinaires et structurantes, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'établissement.

Indicateur 3 : Réponse aux appels à projets compétitifs

- Nombre de projets ANR déposés par les Unités de Recherche de l'établissement
- Nombre de projets ANR lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ANR pour les Unité de recherche de l'établissement
- Nombre de projets Européens (dont Horizon Europe et ERC) déposés par les Unités de Recherche de l'établissement

Jalon 2 : Instituts Fédératifs de Recherche (2 en 2024, 5 en 2025)**Objectif 3 : Cartographier finement le potentiel de recherche**

L'université de Poitiers souhaite valoriser son activité de recherche en favorisant la formation à et par la recherche, en gagnant en visibilité nationale et internationale et en favorisant la valorisation et le transfert des connaissances qu'elle développe au titre du carré de la connaissance

Dans ce cadre, elle se donne pour objectif de développer une cartographie de son activité de recherche, en vue notamment d'y apprécier son potentiel économique. Elle améliore ses outils de pilotage de et pour la recherche à travers notamment la mise en place d'un SI recherche porté en central mais construit et accepté par tous les acteurs de la recherche. Il s'agit d'asseoir l'établissement dans une trajectoire d'université de plein exercice et d'accroître les moyens externes issus des activités de la recherche. A cette fin, l'établissement souhaite annuellement mobiliser et améliorer l'enquête « connaissance des coûts des activités » (P2CA) pour le versant recherche et sera par exemple en capacité de valoriser son investissement dans toutes ses activités recherche facturables (internes et externes). La cartographie fine des activités et compétences de l'ensemble de ses unités de recherche est un levier pour favoriser le développement la transversalité des pratiques avec les ONR (Cnrs et Inserm notamment), de consortiums, la valorisation et le transfert.

L'université de Poitiers impulse une dynamique de croissance des ressources propres liées à la recherche. A ce titre, elle s'inscrit dans une démarche de tarification auditable de ses plateformes de recherche qui devrait notamment améliorer son coefficient de taxation forfaitaire (activités de la recherche soumises à la TVA notamment). En outre, le pilotage des investissements scientifiques est un enjeu pour le soutien à une recherche de qualité où les besoins des matériels performants et innovants peuvent être anticipés. L'identification plus fine de ses ressources et besoins facilitera entre autres la consolidation d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) en matière de matériels recherche pour planifier, anticiper et identifier les dépenses d'investissement. En outre, l'établissement, en lien avec le programme CPER mène une campagne d'investissement pour soutenir les infrastructures de recherche (réseau, stockage, calcul) ouvertes à tous les domaines scientifiques.

Action 1.3.1 : mettre en œuvre une cartographie des recettes et des dépenses des moyens financiers de l'activité recherche aussi bien du point de vue des ressources humaines, du fonctionnement que de l'investissement

Action 1.3.2 : mettre en œuvre la tarification auditable des plateformes de recherche

Indicateur 4 : Cartographie interne RH

- Etat d'avancement de la cartographie interne RH en ETPT de l'activité recherche selon les métiers

Objectif 4 : Développer des diplômes européens conjoints et des projets de recherche communs

L'université de Poitiers a une longue tradition d'ouverture à l'international qui constitue un des axes majeurs de sa politique générale. Elle souhaite l'accentuer par une internationalisation croissante de ses formations et de ses recherches. Le développement de collaborations internationales autour des trois objectifs de développement durable (ODDs) est structurant car c'est à la fois le socle du projet UP-SQUARED et celui

de l'Alliance d'universités européennes EC2U.

Cet objectif doit permettre d'accroître la visibilité et l'impact des formations et des recherches menées à l'université de Poitiers avec davantage de projets européens et internationaux, répondant aux enjeux socio-économiques liés à ces 3 ODDS. Ces projets sont source de moyens pour l'établissement, notamment par la création de laboratoires communs et de diplômes internationaux. Ainsi, ils assureront une meilleure employabilité des étudiants. Un effort est également envisagé en termes d'expansion géographique, avec l'Alliance EC2U qui passera de 7 à 9 universités. L'université de Poitiers participe également à des projets construits pour répondre aux priorités géopolitiques nationales et européennes vers certaines zones stratégiques du monde (campus franco-indien en sciences de la santé ; doubles diplômes et Instituts en Ouzbékistan et Kazakhstan), toujours en lien avec les ODDs.

L'établissement entend se saisir avec le collectif des établissements coordinateurs d'alliances européennes, des questions d'évaluations intégrés et de labellisations européennes : l'université sera en situation d'initiative et de propositions lors du rapport d'étape 2026 sur l'avancement de ces alliances.

Action 1.4.1 : consolider l'alliance Européenne EC2U aussi bien pour la formation, la recherche que l'innovation

Action 1.4.2 : moderniser et optimiser l'ingénierie de projets européens dans le cadre de la mise en œuvre du « Project Factory »

Action 1.4.3 : poursuivre le déploiement de laboratoires communs et de co-diplômes au niveau master hors zone UE avec des pays de zones géographiques stratégiques (Balkans et Asie centrale ; Amérique Latine ; Indopacifique) dans les domaines en liens avec les 3 ODDs (notamment biologie-santé, chimie-environnement, IA et masses de données numériques)

Indicateur 5 : Internationalisation

- Nombre de co-diplômes internationaux en formation, dont celles avec des partenaires d'EC2U

Jalon 3 : mise en place du « Project Factory » porté par la Direction de la recherche et de l'innovation en lien avec le Service des étudiants étrangers et des relations internationales (2024)

Jalon 4 : rapport final de la phase pilote d'EC2U (2023), rapport d'avancement mi-parcours (2026)

Axe 2 : Développer l'interdisciplinarité scientifique

Objectif 1 : Répondre aux défis de société d'aujourd'hui et de demain

L'université de Poitiers déploie une stratégie pour répondre aux enjeux sociétaux et de transition contemporains, tels que définis par l'Union Européenne et les stratégies nationales d'accélération (France 2030) en favorisant l'émergence et la consolidation de projets interdisciplinaires de recherche. Cette volonté se traduit par un objectif d'augmentation des réponses à des appels à projets régionaux, nationaux et européens et par l'accentuation de la dynamique d'innovation partenariale pluridisciplinaire à l'échelle du territoire nord-aquitain. Le continuum formation-recherche-innovation-service à la société est au centre des actions entreprises par l'établissement afin de contribuer à l'émergence de connaissances nouvelles et au rayonnement scientifique national et international de l'université de Poitiers.

En outre, l'articulation Master-Doctorat, inscrit dans le cadre du projet UP-SQUARED, donne pour objectifs de mettre en place d'une Ecole Graduée sur les grands enjeux sociétaux interdisciplinaires, de renforcer le lien formation-recherche, et de favoriser le recrutement de doctorants. Les enjeux se situent également auprès des doctorants et doctorantes vers l'engagement dans l'entrepreneuriat étudiant. Par ailleurs, l'accélérateur UP-SQUARED a pour enjeu d'identifier les projets à potentiel de valorisation et d'y apporter un accompagnement personnalisé, notamment vers ces mêmes doctorants et doctorantes. Les collectivités territoriales s'inscrivent dans ces initiatives et y contribuent par la mise en place d'objets partagés en lien avec les 3 ODD. Les financements accordés par la région et les collectivités territoriales s'inscrivent dans ces mêmes grands champs thématiques. En outre, les instituts virtuels de l'Alliance EC2U et l'Académie Entrepreneuriale EC2U viennent naturellement renforcer cet objectif.

Action 2.1.1 : formaliser le carré de connaissance formation, recherche, innovation, service à la société, en articulant les leviers suivants :

- le lien entre formation et recherche par la mise en place d'une Ecole Graduée, promouvoir le doctorat et renforcer sa visibilité,
- structurer un écosystème plus lisible de la valorisation, du transfert et de la création d'entreprises (actions 2.4.2 et 2.4.3), animé par le SPVR et en lien étroit avec les partenaires : comités ad hoc, continuité laboratoires, SPVR-Agence Aliénor Transfert, fonds d'investissement, acteurs de l'accélération.
- positionner l'université au centre des dispositifs permettant de faire davantage connaître l'activité académique auprès des acteurs éducatifs et notamment de l'enseignement secondaire (action 2.3.1).

Action 2.1.2 : poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat étudiant auprès des Doctorants en lien avec Pépite et l'Alliance EC2U

Action 2.1.3 : amplifier le recrutement et le financement des doctorants, notamment internationaux en cohérence aux grands champs thématiques de l'établissement

Indicateur 6 : Doctorants

- Nombre de doctorants avec un Statut National Entrepreneur

Objectif 2 : Renforcer le positionnement scientifique de l'établissement

L'université de Poitiers se positionne dans les domaines des sciences de l'ingénieur et de la physique des matériaux, des mathématiques, de l'énergie, de la chimie durable, de l'environnement et de l'évolution, avec des actions remarquables en biologie-santé et en sciences humaines, économiques et sociales. La MSHS assure un rôle très fédérateur dans ce dernier domaine. Ce positionnement est confirmé par l'analyse de la production scientifique entre 2017 et 2021 réalisée dans le cadre des projets EC2U et UP-SQUARED. Il convient d'affirmer et de renforcer ce positionnement par une présence plus marquée au niveau européen, en s'appuyant notamment sur les programmes UP- SQUARED et EC2U pour promouvoir l'activité de recherche dans ces secteurs, mieux se positionner en termes de réponses aux AAP européens, et favoriser l'attractivité du site. Il convient parallèlement de soutenir le déploiement de formations de haut niveau international dans ces domaines en renforçant l'EUR Intree et les masters internationaux. La pertinence des actions entreprises sera suivie via les indicateurs de spécialisation de la production scientifique.

Au-delà des domaines scientifiques mentionnés ci-dessus, le positionnement de l'établissement est porté au travers des trois ODDs, qui forment et formeront ses grandes orientations. Le programme UP-SQUARED ainsi que l'Alliance EC2U permettent le déploiement de projets interdisciplinaires dans et entre les unités de recherche, avec les partenaires académiques et socio-économiques de l'établissement, contribuant ainsi à l'objectif de renforcement de sa position nationale et internationale sur ces domaines et de consolidation de ses partenariats privilégiés autour de ces ODD. Autrement dit, l'université de Poitiers dispose, au niveau de ses unités, d'un potentiel de développement de recherches pluridisciplinaires reconnues dans les domaines relatifs aux trois ODD identifiés dans sa stratégie. L'établissement souhaite affirmer sa position de pilote et de coordinateur des différents projets irriguant le territoire dans le domaine de l'éducation (ODD4), dont le numérique éducatif, mais aussi la santé (ODD3) et de l'environnement (ODD11), et en élargissant le tour de table des partenaires potentiels aux partenaire de l'Alliance et aux nouveaux acteurs du domaine (e.g., acteurs du domaine des EDTechs ou des énergies durables).

Action 2.2.1 : soutenir l'interdisciplinarité au travers de différents programmes (LabEx, EUR, UP-SQUARED) et d'EC2U

Action 2.2.2 : favoriser l'émergence de nombreux projets pluri- et interdisciplinaires – entretenir et soutenir une dynamique de collaboration entre équipes de recherche dans le cadre des IFR à créer (voir Jalon 2).

Objectif 3 : Dynamiser la diffusion de la culture scientifique et des données de la recherche

L'université de Poitiers s'inscrit dans la démarche Science Avec et Pour la Société en mettant à disposition les résultats, les méthodes et les enjeux de la recherche ainsi que l'ouverture des données de la recherche et des publications.

Acculturer la communauté à une démarche science-société se traduit par la mise en place d'un pilotage, un accompagnement de proximité et un soutien aux projets. Partager avec tous nécessite d'accroître la visibilité des recherches (des résultats et des méthodes) et d'opérer une montée en compétence des chercheurs et des doctorants par des formations. La mise en valeur du patrimoine scientifique de l'université de Poitiers répond à un enjeu de l'établissement qui vise à conforter sa signature et affermir son rayonnement à l'échelle de la cité et à l'échelle européenne. L'impulsion d'une dynamique de sciences participatives, par la sensibilisation des laboratoires et une cartographie des actions existantes, en ciblant les publics et les territoires, permet de répondre aux enjeux contemporains d'inclusion, de démocratisation et de spécialisation de la science.

Action 2.3.1 : généraliser la démarche science-société à toutes les actions de l'établissement

L'université de Poitiers est engagée en matière de Science ouverte. Liée à une ambition de transparence, de traçabilité et de reproductibilité de la démarche scientifique, cette action s'inscrit dans un objectif plus général de rigueur, d'éthique et d'intégrité de la recherche. Elle concerne tout à la fois l'ouverture et la structuration des données de la recherche suivant les principes « FAIR ». La mise en place d'infrastructure de stockage sécurisée de la donnée et de plateforme de partage de code (e.g., JupyterLab) aussi bien pour les étudiants et les chercheurs sont soutenus. L'enjeu est également pour l'établissement la montée en puissance et la généralisation du portail Hal de l'établissement, en lien avec le paradigme de l'évaluation de la recherche, dans le respect des besoins particuliers et cultures propres des communautés, des spécificités disciplinaires et des différents contextes de recherche.

Action 2.3.1 : déployer et rendre opérationnels les objectifs de la feuille de route pour la Science Ouverte adoptée en juin 2022, notamment :

- i) Mise en place d'un guichet unique de la donnée (point d'entrée unique de l'Etablissement pour toute question concernant la Fairisation des données de la Recherche),
- ii) Obligation faite aux chercheurs d'intégrer le lien Hal de leurs publications dans la bibliographie demandée pour toutes leurs demandes de financement, de réponse à un appel à projet interne, de promotion locale, de prime ou de congé recherche.

Action 2.3.2 : rendre pleinement opérationnel avec un modèle économique consolidé une structure de stockage de la donnée de la recherche

Action 2.3.3 : former et accompagner autour de l'usage de plateforme de partage du code scientifique.

Jalon 5 : Mise en place d'un guichet unique de la donnée (janvier 2024)

Indicateur 7 : Science ouverte (SO)

- Mesure annuelle du nombre de signalements et de dépôts sur Hal Up
- Accroissement du nombre de Plans de Gestion des Données transitant par le guichet unique de la donnée

Objectif 4 : Accélérer l'innovation et le transfert technologique

L'université de Poitiers inscrit durablement l'innovation et l'entrepreneuriat au cœur de ses missions. Pour cela, elle déploie et anime une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès de ses personnels et étudiants. Elle répond aux sollicitations des acteurs socio-économiques par une recherche partenariale dynamique, favorise la valorisation et le transfert des connaissances produites dans l'établissement, et stimule l'innovation et l'entrepreneuriat (notamment Deeptech). L'université se donne pour le présent contrat l'objectif de s'affirmer en tant que chef de file de la politique d'innovation scientifique et technologique sur le territoire Nord de la Nouvelle-Aquitaine. Elle portera, tout au long du contrat, l'objectif de contribuer à la création d'une

chaîne plus lisible couvrant l'ensemble des activités dans ce domaine, depuis la création de connaissances scientifiques et technologiques originales jusqu'à leur valorisation et leur mise à disposition dans la sphère socio-économique, notamment autour de deux dimensions :

- contribuer à une meilleure lisibilité et articulation-complémentarité de l'ensemble des dispositifs sur le territoire
- faciliter l'identification par les différents porteurs de projet d'innovation des ressources disponibles, apporter un suivi personnalisé et adapté, tant en interne (enseignants chercheurs et chercheurs) que vis à vis des partenaires externes : entreprises fondations, associations.

A cet effet, l'université de Poitiers renforce ses services pour la détection des projets et apporte un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets. Elle déploie différentes actions de sensibilisation de sa communauté et apporte un accompagnement à ses étudiants et personnels (formation, coaching, design-thinking, etc.) à toutes les étapes de leurs projets.

Elle anime un écosystème d'acteurs territoriaux d'innovation sur ses grands champs thématiques (CRT, pôle de compétitivité, fonds d'investissement, etc.) en proximité et entretient des liens très étroits avec les 3 Technopoles, actrices majeures de l'innovation sur tous les territoires de rayonnement de l'université. Elle soutient le transfert direct via la recherche partenariale (notamment les laboratoires communs) et renforce l'articulation de ses actions entre Pépite, les offices de transfert de technologie (OTT) et l'incubateur académique (porté par la Technopole Néoloji).

Action 2.4.1 : déployer un package « chercheur » et un package « étudiant » permettant un accompagnement aux différentes étapes du projet

Action 2.4.2 : animer un réseau de partenaires sur chacun des grands champs thématiques de l'établissement et couvrant toutes les briques de la chaîne d'innovation-entrepreneuriat.

Action 2.4.3 : sensibiliser et former à l'entrepreneuriat

Indicateur 8 : Accélération et transfert

- Nombre de projets de recherche partenariaux et de conventions CIFRE
- Nombre de projets en pré-maturation / maturation

Axe 3 : Affirmer un établissement responsable

Objectif 1 : Approfondir les initiatives en matière de réussite étudiante

L'université de Poitiers fait de la réussite étudiante une orientation stratégique dans l'objectif de permettre aux étudiants d'être davantage acteurs de leurs apprentissages, d'une orientation et d'une insertion davantage éclairées et choisies. Cet objectif s'inscrit dans le développement de l'approche par compétence qui est soutenu notamment dans le cadre du PIA NCU Elans. Il s'agit de former les étudiants aux compétences transversales et disciplinaires, en les accompagnant de manière personnalisée, et en élaborant des outils (portfolio, relevé de compétences open badges) permettant de valoriser leurs compétences.

Cette orientation se matérialise par de nombreux dispositifs d'accompagnement, tels que la mise en place d'enseignants référents, la création d'une plateforme dédiée aux compétences transversales et une évolution des maquettes pédagogiques centrée sur les compétences et la diversité pédagogique. Cette orientation se traduit également par une offre de formation qui veille à permettre les parcours individualisés des étudiants, par la mise en place de passerelles entre diplômes.

Action 3.1.1 : mettre en place l'approche par compétences dans les mentions de Licences générales, dans le cadre du PIA ELANS par un accompagnement pédagogique et technique

Action 3.1.2 : favoriser une offre de formation de 2nd cycle qui privilégie le lien formation/recherche et l'interdisciplinarité, dans le cadre du déploiement du PIA UP-SQUARED

Action 3.1.3 : conforter la pédagogie innovante grâce à un accompagnement renforcé des équipes pédagogiques dans laquelle le numérique éducatif vient enrichir le présentiel.

Indicateur 9 : Réussite étudiante

- Pourcentage d'étudiants qui obtiennent leur licence en 3 ans et en 4 ans ;
- Nombre de formations de 1^{er} cycle organisées en approche par compétences.

Jalon 6 : Mise en place des contrats pédagogiques en 1^{er} cycle (2025)**Objectif 2 : Impulser une organisation responsable et inclusive**

L'université de Poitiers est attentive aux conditions de travail de ses personnels. Elle est vigilante à les associer dans les différents processus décisionnels. Cette démarche se traduit notamment par des objectifs d'amélioration des parcours de carrière des agents (formations, accès au concours, mobilités, promotions, rémunérations, etc.) pour reconnaître et valoriser leur investissement dans le travail. Il s'agit également d'aménager l'environnement de travail (matériel, humain et organisationnel) des personnels et plus particulièrement des personnels en situation de handicap. L'établissement se doit également de garantir une offre de service à l'usager (personnels + apprenants) équivalente sur tous ses campus.

La politique d'amélioration de la qualité de vie au travail se déploie aussi bien sur les aspects d'organisation (formation des managers, sens au travail, sentiment d'appartenance) que d'environnement de travail (promotion des mobilités douces, isolation des bâtiments, préservation de la biodiversité sur les campus). La QVT passe également par la mobilisation de la communauté sur des approches collaboratives visant à apporter des améliorations dans le quotidien des usagers comme des personnels. La simplification, la dématérialisation seront des pistes à exploiter.

Le déploiement d'une démarche d'université inclusive est sous-tendu par des actions en faveur de l'égalité femme-homme et de l'intégration des personnels (doctorants compris) en situation de handicap. Sur ce dernier point, le déploiement du schéma directeur du handicap devra permettre d'amplifier les actions visant à accompagner (sensibilisation et formation des agents) et favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap (aménagement des postes de travail, accompagnement personnalisé, etc.). Une politique volontariste de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations en partenariat avec les acteurs du territoire y participe également.

La politique d'emploi ambitieuse mise en œuvre (maintien de l'emploi titulaire, recours limité aux contrats précaires) est un élément important de cette politique, en permettant un accès à l'emploi à des personnes pas ou peu diplômées et en stabilisant les situations professionnelles. Toutefois, la mise en œuvre de cette politique est conditionnée par la mise en œuvre d'une GPEEC ainsi que la maîtrise de la masse salariale et la soutenabilité budgétaire et financière de l'établissement. Pour cela, les outils nécessaires à une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences devront être mis en place.

Action 3.2.1 : mettre en place une GPEEC

Action 3.2.2 : proposer une offre de formation innovante permettant le développement des compétences individuelles et collectives des personnels administratifs et des enseignants

Action 3.2.3 : Améliorer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap

Action 3.2.4 : développer les actions de formation et de sensibilisation à l'égalité F/H et à la lutte contre les VSSD à l'attention du personnel et du public étudiant afin de lutter contre les inégalités de carrière et favoriser la mixité des cursus

Indicateur 10 : Inclusion et sensibilisation

- Nombre de personnes (membres du personnel et public étudiant) ayant bénéficié des actions de formation et de sensibilisation aux VSSD
- Nombre de personnes (membres du personnel et public étudiant) ayant bénéficié des actions de formation et de sensibilisation sur le handicap

Objectif 3 : Favoriser une expérience étudiante riche et citoyenne

Considérant que la réussite étudiante ne peut s'envisager que comme plurielle, l'université de Poitiers renforce l'inclusion des étudiants en améliorant leurs conditions de vie, d'études et de santé ainsi que leur accès à la culture, au sport et à la vie associative et par un accompagnement marqué des situations de handicap. La construction et la mise en œuvre d'un schéma directeur de la vie de campus favorisent la mise en œuvre d'une politique dynamique de la vie étudiante sous toutes ses facettes ainsi que l'engagement étudiant. Sur le volet de la prise en compte des publics à profils particuliers, l'établissement propose des formations de sensibilisation dans un souci de prévention et d'accompagnement.

Dans cette démarche, l'établissement fait le choix d'impliquer très largement les étudiants et les associations étudiantes. Ainsi, ils sont systématiquement associés dans une logique de co-design dans les choix d'aménagement de lieu de vie étudiante. Ils sont force de proposition et d'action grâce à la mise en œuvre de budgets participatifs sur les fonds CVEC et par le biais des propositions émanant du Bureau de la Vie Etudiante animé par le VP étudiant.

Action 3.3.1 : valoriser l'engagement étudiant pour la communauté universitaire ou pour la cité au sein des cursus de formation

Action 3.3.2 : améliorer le taux de complétude des enquêtes d'insertion

Action 3.3.3 : renforcer et structurer les partenariats entre l'université de Poitiers et les structures sportives et culturelles présentes sur le territoire de Poitiers dont celles labellisées par le Ministère de la Culture (par exemple centre dramatique national ou centre d'art contemporain d'intérêt national)

Action 3.3.4 : mettre en place les dispositifs de formation des étudiantes et des étudiants pour la prévention, par exemple pour réduire les risques d'isolement et de détresse psychologique, et dans le cadre du label associatif notamment

Jalon 7 : implantation d'une scène nationale culturelle sur le campus Poitiers-Est (2025)

Objectif 4 : Développer des partenariats au service de la durabilité

L'université de Poitiers est depuis de nombreuses années un acteur du territoire essentiel et reconnu en matière de durabilité. Elle a développé un certain nombre de partenariats en matière de développement durable (Réseau de chaleur biomasse, Clauses DRS dans ses marchés immobiliers, etc.) et de responsabilité sociétale (QVT, Insertion, Convention FIPHFP, etc.) avec d'autres acteurs du territoire (CROUS, Agglomérations, Entreprises locales, etc.). L'augmentation significative du nombre de partenariats et des domaines couverts est un objectif constant.

L'université de Poitiers souhaite en effet s'ouvrir à d'autres thématiques, comme la gestion de l'énergie par la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) dans la cadre de projets d'autoconsommation collective ou individuelle. En s'inscrivant dans la dynamique impulsée par le CPER 2021-2027, l'établissement déploie une offre de stockage, de calcul, de service (en lien par exemple avec la pédagogie) centralisée afin de « fermer » les salles dispersées sur l'établissement, dans un souci de sobriété énergétique. D'autres thématiques (marchés publics, mobilités douces, etc.) seront elles aussi concernées à travers la mise en place d'une politique d'achat responsable avec l'ensemble des partenaires du territoire et du développement d'une politique de sobriété énergétique et de réduction des GES (Gaz à effet de serre).

Plus globalement, l'établissement vise le développement et la systématisation de cette logique dans ces domaines avec le plus grand nombre de partenaires afin de contribuer à affirmer l'établissement comme un promoteur du développement durable et de la responsabilité sociétale sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement sur les différents campus sur lesquels l'université est implantée.

Action 3.4.1 : développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire et l'ouvrir aux partenaires (autoconsommation collective)

Action 3.4.2 : améliorer la performance du patrimoine universitaire (état du bâti/sobriété)

Action 3.4.3 : rendre visibles et accessibles les résultats et impacts des actions de développement durable menées

Action 3.4.4 : mettre en place les clauses DDRS dans tous les marchés publics

Indicateur 11 : Sobriété énergétique et action responsable

- % des surfaces chauffées en énergie renouvelable

- Augmentation du nombre de partenaires reliés aux réseaux de chaleur décarbonée de l'université de Poitiers

Jalon 8 : 20 % d'électricité produite localement (2025)

Jalon 9 : Evaluation du schéma directeur de développement durable (S3D) mi-parcours (2023) et finale (2027)

Objectif 5 : Faire de la responsabilité un marqueur fort

L'université de Poitiers est reconnue pour ses réalisations en matière de développement durable. Elle devra consolider ce positionnement dans ce domaine mais plus encore s'affirmer comme une université exemplaire qui appréhende la durabilité dans toutes ses facettes, qu'elles soient humaines, environnementales ou sociales.

La responsabilité se traduit dans la gouvernance qui doit inscrire la RSU dans toutes ses décisions et toutes ses démarches. Cette approche est fondée sur la concertation et la prise en compte de toutes les parties prenantes dans la perspective d'une organisation plus efficace, dans le dialogue social mais également lors des campagnes d'emplois qui devront s'appuyer sur une démarche pluriannuelle, garantissant un développement soutenable et une organisation responsable de l'établissement. A cet effet, il est essentiel pour l'établissement de s'appuyer sur la diversité des compétences pour faire évoluer son organisation. Il est recherché les regroupements qui ont du sens et qui permettent des économies de moyens à large échelle afin de renforcer les secteurs en émergence ou ceux qui seraient les plus défavorisés. Le principe de subsidiarité et de répartition des compétences est au cœur des réflexions de ces évolutions pour viser l'efficacité globale des processus des fonctions support et soutien. De plus, l'adhésion des personnels de l'université à sa stratégie et à sa nécessaire évolution organisationnelle passe le développement du sentiment d'appartenance. Une première étape d'évolution passera par la réalisation d'une communication interne efficace basée sur des outils collaboratifs.

En outre, les différentes actions envisagées doivent être partagées, suivies et évaluées. Les indicateurs afférents doivent s'appuyer sur des indicateurs indiscutables, consolidés et compris de tous. L'extraction de ces indicateurs sera soutenue sur le développement d'une stratégie de gestion de la donnée au sein de l'établissement à travers le déploiement d'un SI décisionnel. Parallèlement, l'établissement met en place un schéma directeur du système d'information (SDSI) coconstruit avec tous les acteurs de l'établissement pour accompagner les transformations de l'établissement.

Action 4.5.1 : formaliser l'ensemble des processus des fonctions soutien et support et clarifier le rôle des acteurs à tous les niveaux

Action 4.5.2 : impulser des actions de communication interne valorisant les actions et projets portés par tous les acteurs de l'établissement

Action 4.5.3 : formaliser le schéma directeur du numérique et doter l'établissement d'un système d'information pour la recherche et l'aide à la décision (SID)

Action 4.5.4 : moderniser le pilotage de l'établissement en le basant sur une mise en qualité des données produites par les services et une articulation optimisée des schémas directeurs en place.

Action 4.5.5 : généraliser la démarche d'amélioration continue dans toutes les pratiques de l'établissement et en y associant toutes les parties prenantes

Action 4.5.6 : diffuser annuellement les indicateurs de soutenabilité financière de l'établissement

Jalon 10 : Formalisation des procédures RH dans un standard à l'échelle de l'établissement (2025)

Jalon 11 : Partage d'indicateurs de soutenabilité humaine et financière auprès de la communauté (2024)

Jalon 12 : Mise en production du SID (2024) - Livraison et déploiement Livraison et déploiement du SDSI (2025)

Jalon 13 : Déploiement d'une solution de communication et de collaboration unifiée (2025)

III. Mise en œuvre du contrat

Un dialogue annuel permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du présent contrat et sur ses principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

Indicateurs	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 1. Équilibrer les dynamiques « Formation » et « Recherche »		
Indicateur 1 : Primo-accédants à l'enseignement-supérieur		
1.1. Pourcentage de néo-bachelier de l'académie accédant à l'enseignement supérieur dans l'établissement	77%	> 80%
1.2. Pourcentage de lycéens des trois départements nord-aquitains bénéficiaires des dispositifs -3+3, dont ceux d'immersion des lycéens dans les enseignements	9,6%	> 15%
Indicateur 2 : Ne pas dépasser un volume supérieur à 400 000 HETD à l'échelle de l'établissement		
2.1. Limitation globale du nombre d'HETD dispensées au sein de l'établissement de 2022 à 2027 : limite max. à 400.000	405 876	400 000
Indicateur 3 : Réponse aux appels à projets compétitifs		
3.1. Nombre de projets ANR déposés par les Unités de Recherche de l'établissement (UP porteur)	69	75
3.2. Nombre de projets ANR lauréats d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ANR pour les Unité de recherche de l'établissement	14	20
3.3. Nombre de projets européens (Horizon Europe et ERC) déposés par les Unités de Recherche de l'établissement (UP porteur)	8	10
Indicateur 4 : Cartographie		
4.1. État d'avancement de la cartographie interne RH en ETPT de l'activité recherche selon les métiers	15%	100%
Indicateur 5 : Internationalisation		
5.1. Nombre de co-diplomations internationales en formation, dont celles avec des partenaires d'EC2U	11	> 15
AXE 2. Développer l'interdisciplinarité scientifique		
Indicateur 6 : Doctorants		
6.1. Nombre de doctorants avec un Statut National Entrepreneur	3	6
Indicateur 7 : Science Ouverte		
7.1. Mesure annuelle du nombre de signalements et de dépôts sur Hal Up	63,7	90
7.2. Accroissement du nombre de Plans de Gestion des Données transitant par le guichet unique de la donnée	0	plus 10% par an
Indicateur 8 : Accélération et transfert		
8.1. Nombre de projets de recherche partenariaux et de conventions CIFRE	85	100
8.2. Nombre de projets en pré-maturation / maturation	3/0	5/5
AXE 3. Affirmer un établissement responsable		
Indicateur 9 : Réussite étudiante		

9.1. Pourcentage d'étudiants qui obtiennent leur licence en 3 ans et en 4 ans	68%	75%
9.2. Nombre de formations de 1 ^{er} cycle organisées en approche par compétences	6	14
Indicateur 10 : Inclusion et sensibilisation		
10.1. Nombre de personnes (membres du personnel et public étudiant) ayant bénéficié des actions de formation et de sensibilisation aux VSSD	451	50% de la cible
10.2. Nombre de personnes (membres du personnel et public étudiant) ayant bénéficié des actions de formation et de sensibilisation sur le handicap	592	12 000
Indicateur 11 : Sobriété énergétique et action responsable		
11.1. % des surfaces chauffées en énergie renouvelable	57,49%	60%
11.2. Augmentation du nombre de partenaires reliés aux réseaux de chaleur décarbonée de l'université de Poitiers	3	6

Jalons	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 : Équilibrer les dynamiques « formation » et « recherche »						
1 : Mise en place d'indicateurs de pilotage offre formation et potentiel humain partagés avec les composantes de formation (2025)						
2 : Instituts Fédératifs de Recherche (2 en 2024, 5 en 2025)						
3 : Mise en place du « Project Factory » porté par la Direction de la recherche et de l'innovation en lien avec le Service des étudiants étrangers et des relations internationales (2024)						
4 : Rapport final de la phase pilote d'EC2U (2023), rapport d'avancement mi-parcours (2026)						
AXE 2 : Développer l'interdisciplinarité scientifique						
5 : Mise en place d'un guichet unique de la donnée (janvier 2024)						
AXE 3 : Affirmer un établissement responsable						
6 : Mise en place des contrats pédagogiques en 1er cycle (2025)						
7 : Implantation d'une scène nationale culturelle sur le campus Poitiers-Est (2025)						
8 : 20 % d'électricité produite localement (2025)						
9 : Évaluation du schéma directeur de développement durable (S3D) mi-parcours (2023) et finale (2027)						
10 : Formalisation et partage des procédures RH (2025)						
11 : Partage d'indicateurs de soutenabilité humaine et financière auprès de la communauté (2024)						
12 : Mise en production du SID (2024) - Livraison et déploiement Livraison et déploiement du SDSI (2024)						
13 : Déploiement d'une solution de communication et de collaboration unifiée (2026)						

Fait à Paris, le

<p>La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>Sylvie Retailleau</p>	<p>La présidente de l'université de Poitiers</p> <p>Virginie Laval</p>
--	--